	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 23011
---	--	----------------------------

Séance du : 29 mars 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 23 03 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Sandra CAILTON	Anne ROUX	Anita BRIFFE
Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Véronique VILLEMONTAIX	Alain ROBIN	Yannick CHARRIER
Stéphanie FILLON	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
POUVOIRS			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Anne ROUX.

FINANCES

Approbation du compte administratif

Le compte administratif doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Le document en annexe reprend l'ensemble des lignes budgétaires pour la section d'investissement et de fonctionnement au titre de l'exercice 2022.

Recettes d'investissement : 51 873.79 €
 Dépenses d'investissement : 123 336.33 €
 Recettes de fonctionnement : 933 649.32 €
 Dépenses de fonctionnement : 905 501.43 €
 Excédent d'investissement à reporter : 21 538.44 €
 Excédent de fonctionnement à reporter : 54 453.44 €

Le Compte Administratif 2022 est adopté après vote à main levée avec les résultats suivants :

Nombre de votants : 9
 Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20230329-DCA_2023_011-DE Date de réception préfecture : 18/04/2023
--

La Vice-Présidente, Madame Pascale FERCHAUD, s'est retirée afin que les membres du Conseil d'Administration puissent procéder au vote. C'est donc Madame Sandra CAILTON qui a supervisé le vote du compte administratif.

☞

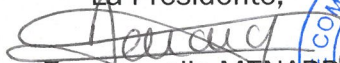
Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **DE PROCÉDER** au vote du Compte Administratif du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente,


Emmanuelle MENARD

